



Les régions dans la démarche d'économie circulaire : un appel à projets pour soutenir cette démarche écologique industrielle et territoriale

Par Jean-Jack QUEYRANNE *

Au-delà des aspects stratégiques, la Région Rhône-Alpes s'attache à préciser le concept d'économie circulaire en expérimentant sur le terrain des actions concrètes d'éco-innovation, d'économie de la fonctionnalité, de mobilisation de technologies propres, mais aussi d'écologie industrielle et territoriale. Composante essentielle de l'économie circulaire, l'écologie industrielle constitue une démarche intégrée qui permet de tester en grandeur nature la mise en place de boucles de rétroaction entre les acteurs d'un même territoire, mais aussi d'identifier les facteurs clés de succès et les freins.

La Région Rhône-Alpes, en collaboration avec l'Ademe, a ainsi lancé en 2013 l'appel à projets régional « Écologie Industrielle et Territoriale », qui propose d'accompagner de façon originale, sur deux ans, des territoires motivés afin de démontrer les bénéfices économiques, sociaux et environnementaux d'une telle démarche et de capitaliser les retours d'expériences pour encourager d'autres territoires à s'engager à leur tour.

Changement climatique, érosion de la biodiversité, émergence de problèmes sanitaires liés à l'environnement, épuisement et surenchérissement des ressources naturelles : la plupart de ces dommages environnementaux sont des conséquences directes et indirectes de nos modes de vie. À ce titre, la prolongation d'une croissance découplée de son empreinte environnementale ne saurait être désormais envisagée sans crise à court/moyen terme.

Les citoyens et les pouvoirs publics ont identifié depuis assez longtemps ces enjeux. Ils sont convaincus de la nécessité d'un basculement vers un modèle de développement plus durable. La Région Rhône-Alpes a d'ailleurs très tôt pris l'initiative en lançant, dès 2006, une politique régionale en faveur du management de l'environnement des entreprises inspirée par une vision particulièrement innovante et anticipatrice.

Depuis presque dix ans, déjà, cette politique a constitué un véritable laboratoire qui n'a cessé d'innover et d'évoluer au plus près des besoins des entreprises, poussant dans ses derniers retranchements la réflexion sur le lien positif qui peut être tissé entre les enjeux environnementaux, les enjeux sanitaires et les enjeux économiques. En incitant les entreprises à intégrer l'environnement en en faisant un atout dans leur stratégie globale de développe-

ment, elle vise la diminution de l'empreinte environnementale des activités économiques selon deux angles d'attaque : la préservation des ressources (matières premières, eau, énergie...) et la prévention des pollutions.

Encore tout récemment, cette politique ne permettait de traiter que les aspects « internes » à l'entreprise selon une approche produits (éco-innovation, écoconception...) et une approche procédés (technologies propres, sûres et sobres, circuits fermés...). Or, pour que l'approche environnementale des processus économiques soit pleinement efficace, il est nécessaire de couvrir non seulement ce qui se passe à l'intérieur de l'entreprise, mais aussi à l'extérieur de celle-ci, notamment les interactions avec les acteurs de son territoire. Le principe d'écologie industrielle et territoriale prend alors tout son sens en démultipliant les potentiels d'innovations individuelle et collective autour de la création de boucles vertueuses interentreprises. La Région Rhône-Alpes s'est bien entendu saisie de cette thématique en lançant son appel à projets « Écologie industrielle et territoriale ».

Ainsi, après dix années d'innovation et d'évolution, cette politique régionale est finalement parvenue à correspondre aux principales composantes du concept d'économie circulaire, dont l'émergence dans le cadre des poli-





tiques publiques constitue une occasion unique qui est porteuse de nombreux enjeux :

- ✓ la toile de fond est celle d'un système économique basé sur une exploitation croissante des ressources naturelles, qui touche désormais aux limites de la planète. D'ores et déjà, nos sociétés sont confrontées à des tensions affectant l'ensemble des ressources : l'énergie, l'eau, les matières premières...

Pour répondre à cet enjeu, la diminution de l'empreinte environnementale des activités humaines devient une priorité. Il est donc proposé de passer d'une économie linéaire (de l'extraction des ressources à leur mise sur le marché après transformation, jusqu'à leur élimination) à une économie circulaire à haute performance environnementale (évitement des pollutions, gestion maîtrisée des ressources) et à forte valeur ajoutée (éco-innovations). Ainsi, grâce à l'écoconception, au recyclage, au réemploi ou encore aux réseaux territorialisés, le développement d'une économie circulaire permettra de sécuriser nos systèmes économiques et leur croissance sur la base d'une pérennisation des ressources.

- ✓ L'économie circulaire permet aux entreprises d'améliorer leur compétitivité en diminuant leur coûts de revient grâce à des économies de matières, d'énergie, d'eau..., et grâce à des économies sur la prise en charge des pollutions (traitement des déchets, de l'eau...). Elle permet aussi aux entreprises de proposer des produits et des services à forte valeur ajoutée issus d'innovations visant la diminution des impacts environnementaux et sanitaires des procédés classiques ou l'intégration de nouveaux procédés propres, sûrs et sobres.
- ✓ L'économie circulaire vise à bâtir un nouveau modèle qui amène très rapidement à s'interroger sur son impact souvent perçu *a priori* comme négatif en termes d'emplois. Mais différents éléments permettent d'appréhender plus objectivement cette question. Ainsi, d'après les données d'une étude de la Commission européenne, la réduction de la consommation des ressources conduirait à générer, en Europe, 23 milliards d'euros d'activité, et entre 100 000 et 200 000 emplois.

Mais derrière cette démarche vertueuse se posent plusieurs questions très opérationnelles.

Les consommateurs, les entreprises, les acteurs publics sont-ils prêts à modifier profondément leurs habitudes au profit d'une économie de proximité et du réemploi ?

Comment finance-t-on ce nouveau modèle économique ?

Comment s'organise la gouvernance de ces nouveaux réseaux d'activités ?

C'est notamment à ces questions que la Région Rhône-Alpes tentera de répondre, dans le cadre de travaux préparatoires à la démarche régionale d'économie circulaire adossée à ses futurs Schémas Régionaux de Développement Économique et d'Innovation (SRDEI) et à la Stratégie Régionale d'Innovation et de Spécialisation Intelligente (SRI-SI). Celle-ci permettra de valoriser son

savoir-faire en matière de développement durable et de mettre en perspective son action en faveur de la diminution de l'empreinte environnementale de nos activités. Elle donnera aux politiques régionales une marge supplémentaire d'innovation et d'évolution, notamment en interrogeant ses politiques de recherche et développement au regard de ses nouveaux besoins en innovations technologiques ou organisationnelles, et pourra offrir un volet opérationnel au futur Plan « déchets » issu de l'élargissement de la compétence dévolue aux régions en la matière.

Elle sera aussi l'occasion de rassembler l'ensemble des parties prenantes du territoire régional (élus et collectivités, entreprises, acteurs de l'économie sociale et solidaire, associations et citoyens) autour d'enjeux mobilisateurs comme la gestion durable des ressources, la croissance sans impacts et la création d'emplois ancrés dans le territoire.

Au-delà de ces aspects stratégiques, la Région Rhône-Alpes s'attache d'ores et déjà à préciser le concept d'économie circulaire en expérimentant sur le terrain des actions concrètes d'éco-innovation, d'économie de la fonctionnalité, de mobilisation de technologies propres, mais aussi d'écologie industrielle territoriale. Composante essentielle de l'économie circulaire, l'écologie industrielle constitue une démarche intégrée qui permet de tester en grandeur nature la mise en place de boucles de rétroaction entre les acteurs d'un même territoire et d'identifier les facteurs clés de succès et les freins.

Dès 2012, sur la base d'un état des lieux approfondi, la Région Rhône-Alpes a conduit un travail collectif qui a rassemblé des acteurs du monde de la recherche et du développement économique et qui a permis d'aboutir à un nouveau dispositif d'appui aux projets d'écologie industrielle. Focalisé sur le contexte et les besoins des territoires, ce dispositif est inspiré par une volonté affirmée d'opérationnalité et de passage à l'acte.

Fruit d'une large concertation et répondant à une forte attente des territoires face au foisonnement des initiatives locales, l'appel à projets régional « Écologie Industrielle et Territoriale » a été lancé en 2013 conjointement par la Région Rhône-Alpes et l'ADEME.

Tous les deux ans, ce dispositif identifie deux territoires motivés déjà engagés dans des démarches environnementales, auxquels il propose un accompagnement pour mobiliser et impliquer les acteurs dans un projet d'écologie industrielle. Il s'agit d'encourager des dynamiques collectives sur les territoires et de les pérenniser dans le temps afin qu'elles produisent tous leurs effets. Les échanges et l'enrichissement mutuel entre les deux territoires lauréats tout au long de la réalisation de leur projet est une dimension très importante de l'accompagnement prévu.

L'objectif est de démontrer les bénéfices économiques, sociaux et environnementaux de la démarche et de s'appuyer sur les retours d'expériences pour encourager d'autres territoires à tenter à leur tour l'aventure.

Ce dispositif propose des modalités d'intervention concertées entre la Région, qui prend en charge l'assistance à la maîtrise d'ouvrage (AMO) mise à la disposition des territoires retenus afin d'assurer leur accompagnement sur





deux ans, et l'ADEME, qui finance un poste d'animateur par territoire, de manière dégressive, afin de permettre aux porteurs de projet d'intégrer de manière durable cette nouvelle compétence.

L'accompagnement a été imaginé afin de sécuriser la réalisation des phases successives et le franchissement des étapes clés de la démarche territoriale :

- ✓ établissement d'un état des lieux des potentialités du territoire, des parties prenantes impliquées, de la gouvernance, et d'un accord d'engagement entre les parties prenantes,
- ✓ réalisation d'un diagnostic du métabolisme industriel afin d'appréhender les interactions possibles entre les différents acteurs,
- ✓ élaboration de plans d'action répondant à des objectifs clairs, précis et partagés par les acteurs,
- ✓ réalisation immédiate d'actions permettant d'instaurer des synergies entre les acteurs, couplées à des actions de long terme.

Afin de mettre concrètement en œuvre leur plan d'actions, les acteurs des territoires ont un accès privilégié aux dispositifs d'aides individuelles et collectives proposées par la Région Rhône-Alpes et l'ADEME.

Actuellement, deux territoires rhônalpins sont engagés dans une démarche d'écologie industrielle selon cette méthodologie. Il s'agit de :

- ✓ l'Association des Industriels de la région de Meyzieu (AIRM) dans le département du Rhône,
- ✓ Biovallée, Communauté de communes du Val-de-Drôme, du Diois, du Pays de Saillans et du Crestois (dans la Drôme).

Les premiers retours issus de ces deux projets sont encourageants à la fois en ce qui concerne la méthodologie retenue dans le cadre du dispositif et la capacité des territoires à déployer de tels projets.

Le principal enseignement, en termes de préalables à toute démarche d'écologie industrielle, est de pouvoir constater (idéalement au même moment) trois convergences entre les acteurs du territoire : la convergence des besoins, celle des volontés et la convergence des visions.

Par ailleurs, quelques facteurs clés de succès peuvent d'ores et déjà être mis en évidence :

- ✓ la mobilisation et la motivation fortes des acteurs du territoire sont indispensables à la création des dynamiques de participation engageante,
- ✓ l'animation des parties prenantes est essentielle, elle accélère la connaissance du territoire et la connaissance mutuelle entre les acteurs, elle permet d'instaurer un climat de confiance indispensable au dialogue et aux échanges, et elle renforce la coopération entre les entreprises du territoire,



Photo © Raphaël Demaret/REA

« Actuellement, deux territoires rhônalpins sont engagés dans une démarche d'écologie industrielle selon cette méthodologie. Il s'agit de l'Association des Industriels de la région de Meyzieu (AIRM) dans le département du Rhône et de Biovallée, Communauté de communes du Val-de-Drôme, du Diois, du Pays de Saillans et du Crestois (dans la Drôme). », usine de la société Tenesol (électricité photovoltaïque) à Meyzieu (Rhône), juin 2006.





Photo © Biovallée®

Le logo Biovallée.

- ✓ la diversité des acteurs et leur proximité sont également des facteurs de réussite.

Les aspects de gouvernance semblent désormais indissociables de la réussite d'une démarche d'écologie industrielle. Ils doivent être traités avant toute chose et à part entière.

Le suivi des deux premiers projets précités (mais aussi celui d'autres actions innovantes conduites selon des approches différentes) permettra à la Région Rhône-Alpes de préciser les conditions de réussite de la conduite d'une démarche d'écologie industrielle.

Ce n'est qu'à cette condition, après un cycle de collecte de retours d'expériences, que des modèles de diffusion

et de généralisation des démarches d'économie circulaire pourront être élaborés et déployés.

Toutefois, l'économie circulaire ne se décrète pas, et chaque territoire souhaitant s'y investir devra réinventer son propre processus d'appropriation et de mise en œuvre du concept.

Pour la Région Rhône-Alpes, il s'agit de l'aboutissement d'un long processus de maturation de ses politiques, mais aussi de sensibilisation et de mobilisation de ses acteurs locaux. Son avènement sur l'ensemble de l'espace régional dépendra de la capacité des outils déployés à inciter les acteurs publics et privés à passer à l'acte, tout en garantissant à leur démarche environnementale un excellent niveau de faisabilité et de pertinence économique.

L'économie ne peut plus se passer de l'environnement. Et l'environnement ne peut ignorer la réalité économique. Ce postulat admis dans les esprits doit maintenant se traduire concrètement, dans les faits, grâce à l'économie circulaire.

Note

* Président du Conseil régional Rhône-Alpes.

